

Mémoire portant sur le *Cadre d'aménagement linguistique pour la petite enfance en Ontario*

Présenté au ministère de l'Éducation (EDU)

Par

**L'Association des gestionnaires de l'éducation
franco-ontarienne (AGÉFO)**

et

**Le Conseil ontarien des directions d'éducation de langue
française (CODELF)**

Le 16 mai 2014

Table des matières

Table des matières	2
Sommaire exécutif	3
Analyse du document	3
Recommandations	7
Conclusion	8
Mise en contexte	9
Appréciation des systèmes scolaires de langue française	9
Compréhension accrue dans les services à la petite enfance	9
Introduction	11
Réflexion et discussion	13
A.1 Définition du CAL-PE	13
A.2 Mandat du CAL-PE	15
A.3 Principes du CAL-PE	19
B. Visées stratégiques du CAL-PE	20
C. Axes d'intervention du CAL-PE	23
D. La complexité du milieu et l'application du CAL-PE	31
Recommandations	34
Conclusion et mot de la fin	35
Bibliographie	36

Sommaire exécutif

En réponse à l'invitation du ministère de l'Éducation (EDU) de participer à la consultation portant sur le *Cadre d'aménagement linguistique pour la petite enfance en Ontario (CAL-PE)*, l'AGÉFO et le CODELF ont procédé à l'analyse dudit document en réfléchissant aux questions soulevées dans le document de consultation.

Analyse du document

La réflexion et les conversations concernant les orientations contenues dans le document de consultation ont porté sur les éléments suivants :

une **mise en contexte** et une **introduction**

- accueillant positivement l'intention de l'EDU d'assurer la complétude de la *Politique d'aménagement politique* jusqu'à la petite enfance;
- mais soulignant les défis et les enjeux auxquels les programmes et les services francophones préscolaires et scolaires ont à faire face compte tenu principalement du manque de compréhension de différentes instances décisionnelles et intervenantes et intervenants par rapport à la réalité des francophones en milieu minoritaire;
- indiquant le regret que le *Cadre* soit un document distinct n'ayant aucun poids juridique, n'étant pas sous la juridiction de l'article 23 de la *Charte des droits et libertés* et n'étant pas intégré à la *PAL* pour les écoles élémentaires et secondaires;

des **réflexions et discussions** portant sur les éléments clés du document de consultation :

définition du CAL-PE

- la plus grande préoccupation soulignée ici vient du fait que la définition est très ésotérique, théorique et scolaire : elle n'a pas semblé pour les membres de l'AGÉFO et du CODELF être représentative du domaine de la petite enfance;
- elle devrait mettre l'enfant au cœur de l'action, être imagée, concrète et faire des liens plus explicites, voire utiliser le même langage que dans les documents produits dans les dernières années par l'EDU concernant les programmes et les services de la petite enfance;
- une suggestion de reformulation est faite dans cette section;

mandat du CAL-PE

- dans cette partie, la réflexion a porté entre autres sur le rôle du jeu dans le développement et l'apprentissage de l'enfant, son bien-être et sa sécurité;
- la question de la connaissance et de la compréhension des défis et des enjeux liés à l'apprentissage de langue française de la part des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de même que les besoins en formation initiale et continue ont été abordés;

- l'avantage pour les francophones que la plupart des programmes et services à la petite enfance soient dans une école a été souligné;
- toutefois, un encadrement explicite, voire directif est requis pour assurer le travail de collaboration et la continuité de même que l'harmonie des apprentissages faits par les enfants en français;
- accorder une attention particulière pour assurer une place pour les élèves ayant des besoins particuliers;
- la nécessité d'engager les différents partenaires;
- la nécessité d'engager les parents a été relevée;
- une inquiétude est encore une fois verbalisée par rapport au fait que le document n'a pas force de loi;

Note

Les conseils scolaires de langue française ont jugé bon de développer des ententes avec les fournisseurs de services plus encadrantes pour maximiser le travail de collaboration, le continuum de développement et d'apprentissage et la qualité des programmes.

Évidemment si le *CAL-PE* avait force de loi, il serait plus facile de croire que toutes les parties prenantes s'engageraient à fond de train dans la mise en œuvre du *Cadre*.

principes du CAL-PE

- un effort est fait dans le document pour assurer le travail de collaboration de la majorité des partenaires : le danger est que cela ne demeure qu'un souhait pieux;
- une crainte est exprimée par rapport au manque de connaissance de certains organismes quant à la réalité francophone, au nombre important de paliers gouvernementaux locaux, régionaux et provinciaux ont été soulignés comme posant défis;
- le peu de visibilité dans le *CAL-PE* des conseils scolaires de langue française et des rôles importants à jouer par le personnel des écoles est déploré;
- l'effort constant et exigeant des membres de l'AGÉFO et du CODELF en ce qui a trait à leur leadership et à leur gestion des programmes de la petite enfance au sein d'un grand nombre de collaborateurs anglophones est présenté;
- une stratégie de communication d'envergure doit être orchestrée par l'EDU pour renseigner tous les détenteurs d'enjeux sur la réalité des francophones et l'importance des programmes et services de la petite enfance en français pour l'entrée et la réussite à l'école de langue française;
- la question d'un accès équitable à des services et à des programmes de la petite enfance en français est soulignée à plusieurs reprises; le facteur nombre ne peut pas être le seul moteur d'attribution de financement;

visées stratégiques

- le sujet des programmes bilingues est mis de l'avant comme étant un obstacle important à la mise en œuvre du *CAL-PE* et l'accès équitable à des programmes et services de langue française : pour certains membres du groupe majoritaire, il n'y a pas de différence entre les deux et, effectivement dans certains coins de la province, l'existence d'un programme bilingue empêche la mise en place de programmes de langue française;
- on suggère la mise en place de critères semblables à ceux requis pour qu'un organisme soit reconnu francophone, inclus à la demande de permis et une structure mise en place pour mandater le partenariat;
- le risque que les visées stratégiques puissent difficilement être durables est ressorti : un des maillons faibles, selon l'AGÉFO et le CODELF, vient du fait que les programmes et services de la petite enfance ne sont pas régis par l'article 23 de la *Charte des droits et libertés*;

les cinq axes

1. Axe de l'apprentissage

- importance encore ici d'utiliser un langage adapté à la petite enfance;
- nécessité d'avoir des outils de référence et d'évaluation pour l'acquisition de la langue française;
- examen des possibilités de rendre cet axe plus concret avec des exemples précis de compétences;
- un instrument qui serait utile pour assurer un langage commun et une continuité du développement et de l'apprentissage des enfants serait le développement d'un profil d'entrée à la maternelle;
- les membres de l'AGÉFO et du CODELF suggèrent aussi l'élaboration d'un continuum d'apprentissage pour les enfants de 0 à 6 ans;
- l'AGÉFO et le CODELF insistent aussi sur la collecte de données pertinentes concernant les jeunes enfants et une transmission efficace de ces renseignements lors de l'entrée à l'école;
- la composante de la formation continue est vitale pour assurer que le personnel demeure toujours à la fine pointe et lui offrir un accompagnement;

2. Axe de la construction identitaire

- à éviter des termes théoriques et peu concrets : il s'agit d'un concept qui risque d'être peu compris par celles et ceux qui ne sont pas familiers avec cette notion;
- accès à des ressources humaines qualifiées et renseignées sur la réalité de l'éducation de langue française d'où l'importance de la formation initiale et continue des éducatrices et des éducateurs par rapport au développement de l'enfant et ses apprentissages en français, en route vers l'école de langue française;
- disponibilité des ressources d'apprentissage en français;
- un incontournable : l'implication de la famille dans le respect des différences et une atmosphère inclusive;

3. Le leadership participatif

- meilleure définition des rôles des différents intervenants et intervenantes requise, incluant le rôle modifié du personnel d'école par rapport à leurs interactions avec le personnel des services de la petite enfance;
- bien préciser le rôle des conseils scolaires;

4. L'engagement

- prévision de mécanismes pour inclure les organismes multiculturels francophones du milieu;
- précisions explicites à apporter par rapport au travail de collaboration entre les programmes et services de la petite enfance et la maternelle et le jardin d'enfants;
- communication avec les jeunes familles adaptée à leurs besoins et styles de vie;
- conception d'activités de mise en marché pour une meilleure compréhension respective des deux milieux éducatifs : préscolaire et scolaire;
- un besoin : développement par l'ÉDU de politiques intégrant des indicateurs mesurables d'adhésion au CAL-PE;
- prévision de mécanismes de monitoring;

5. La vitalité du secteur

- profiterait de l'expérience et des histoires à succès des conseils scolaires dans l'accueil des parents/tutrices/tuteurs, les familles exogames, les nouveaux arrivants et les nouveaux membres de l'équipe de la petite enfance;
- les principaux résultats à atteindre sont :
 - l'acquisition de la langue française par les jeunes enfants, leur construction identitaire et la transition harmonieuse à l'école de langue française;
 - une compréhension de la part des parents de l'importance de se développer et d'apprendre dans des espaces francophones avant l'entrée à l'école de langue française et leur engagement à appuyer leur cheminement dans les programmes et services offerts en français;
 - un rôle de leadership à assumer par l'ÉDU par rapport à tous les organismes gouvernementaux et municipaux impliqués dans le domaine;

complexité du milieu dans l'application du CAL-PE

- compte tenu du nombre important d'organismes impliqués, les différences existantes entre les milieux préscolaires et scolaires, la compréhension mitigée de la réalité des francophones, l'importance pour l'ÉDU de considérer donner plus de poids aux attentes par rapport à l'aménagement linguistique dans les programmes et services destinés à la petite enfance, soit en s'assurant qu'elles sont régies par l'article 23 de la *Charte des droits et libertés*, soit en intégrant des articles à ce sujet dans la Loi sur l'éducation, soit en en faisant une partie intégrante de la *PAL* pour les écoles élémentaires et secondaires;
- il faut mettre en évidence des mécanismes afin d'assurer la protection, le développement et la promotion de la langue et de la culture françaises;
- prévoir des mécanismes d'étude des impacts de la mise en œuvre du CAL-PE.

Recommandations

À la lumière de la réflexion qui précède faite à partir du document de consultation sur le *CAL-PE*, l'AGÉFO et le CODELF recommandent au ministère de l'Éducation de/d' :

1. Mettre en place les dispositions nécessaires afin que l'article 23 de la *Charte des droits et libertés* s'applique au *CAL-PE*. Il serait bon que la Loi sur l'éducation inclue des articles qui rendent obligatoire la mise en œuvre du *CAL-PE*. De plus, comme précisé plus haut, le *CAL-PE* ne devrait pas être un document distinct, mais être intégré à la *PAL* pour les écoles élémentaires et secondaires tout en respectant un langage et des approches du domaine de la petite enfance.
2. Adapter le langage pour le rendre plus représentatif des programmes et services à la petite enfance.
3. Reconnaître le rôle de premier plan que peuvent jouer les conseils scolaires de langue française dans la mise en place du *CAL-PE*.
4. Mettre en place des pratiques et des attentes claires et mesurables pour la mise en œuvre et le monitoring du *CAL-PE*.
5. Assurer le financement nécessaire pour la mise en œuvre du *CAL-PE* et l'accès accru et équitable des jeunes francophones à des programmes et services de la petite enfance.
6. Agir comme lead dans le dossier afin de mobiliser toutes les instances décisionnelles (municipalités, organismes communautaires, services professionnels, etc.) par rapport à l'obligation de mettre en œuvre le *CAL-PE* partout où des programmes et services d'éducation de la petite enfance en français sont offerts.
7. Mettre en place des mesures qui assurent l'équité d'accès de tous les jeunes francophones à des programmes et services de la petite enfance de qualité. (Des appuis particuliers doivent être mis en place pour bien accueillir et accompagner les familles exogames.)
8. Développer un continuum de développement global et d'apprentissage pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans. Faire en sorte qu'il soit un instrument rassembleur pour les organismes et intervenantes et intervenants qui travaillent auprès des enfants de 0 à 6 ans.

Conclusion

L'AGÉFO et le CODELF accueillent très positivement l'initiative de l'EDU d'étendre à la petite enfance les orientations afférentes à l'aménagement linguistique en français. Il reste cependant beaucoup de travail à faire pour peaufiner le document et un grand nombre de précautions à prendre afin d'en assurer l'actualisation, de veiller à la contribution, à la protection et à la promotion des communautés francophones et d'éviter qu'il ne demeure qu'un souhait pieux.

Mise en contexte

Appréciation des systèmes scolaires de langue française

L'Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO) et le Conseil ontarien des directions d'éducation de langue française (CODELF) sont reconnaissants d'avoir l'opportunité de commenter le *Cadre d'aménagement linguistique pour la petite enfance en Ontario (CAL-PE)*. L'AGÉFO et le CODELF sont des partenaires importants dans le développement, le leadership et la gestion de l'éducation franco-ontarienne. Les commentaires et suggestions dans ce Mémoire reflètent les orientations de l'AGÉFO et du CODELF, et tiennent compte des réalités et des besoins des enfants touchés par cet encadrement qui donne une orientation aux programmes et services de langue française dispensés à la petite enfance.

Depuis longtemps, ce continuum « d'interventions en aménagement linguistique, du berceau à l'âge adulte », était attendu par les intervenantes et intervenants du milieu de l'éducation de langue française. De nombreuses recherches ont démontré que l'accès précoce à des services de qualité en français, en bas âge, a des impacts positifs sur la rétention et l'intégration harmonieuse à l'école de langue française ainsi que sur la vitalité et la promotion du système d'éducation de langue française. Le système d'éducation de langue française le clame haut et fort depuis plusieurs années.

Maintes preuves ont été faites par les écoles de langue française démontrant les avantages d'une attention particulière le plus tôt possible dans la vie de l'enfant, dont des résultats améliorés au testing provincial, pour n'en nommer qu'un. Tous ces effets positifs appuient les efforts investis par les parents/tutrices/tuteurs, les conseils scolaires de langue française de même que leurs partenaires des services de la petite enfance. Ceci a pour résultat de ralentir l'assimilation, et de favoriser la vitalité du système ainsi que la qualité des programmes et des services. La population en général en reconnaît la valeur.

Compréhension accrue dans les services à la petite enfance

Depuis les années 1980, les écoles de langue française ont pris au sérieux les services de la petite enfance en établissant de façon évolutive :

- des maternelles et des jardins d'enfants à temps plein,
- des services de garde au sein des écoles,
- des groupes de jeu,
- le programme Meilleur départ,
- le programme PAJE,
- des programmes de préparation à l'école de langue française (par exemple Je d'école),
- des programmes préscolaires pour les enfants de 2,8 ans à 3,8 ans,
- des centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles,
- des programmes avant et après les heures de classe de même que

- des camps d'été avec une orientation linguistique et d'apprentissage.

Toutes ces initiatives ont fait en sorte que l'éducation de langue française a mis en place des processus pour faciliter :

- l'acquisition, la consolidation et l'épanouissement de la langue et de la culture françaises,
- la transition du service de garde à l'école,
- de même qu'une meilleure compréhension de la part des parents en ce qui a trait à l'importance de s'impliquer dans l'apprentissage et le développement de leur enfant, encore plus pour les francophones en milieu minoritaire.

Les conseils scolaires de langue française, appuyés par la Direction de l'éducation en langue française du ministère de l'Éducation de l'Ontario, ont été chefs de file. Ils ont fait preuve d'audace en étant les premiers à offrir, dans leurs écoles élémentaires, des programmes à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans. Les résultats ne sont que positifs et encourageants.

Introduction

Les membres de l'AGÉFO et du CODELF interagissent avec des programmes et services préscolaires ou scolaires à l'intention des jeunes enfants ou en supervisent. Ils apprécient les orientations suggérées dans ce document de consultation. Toutefois, ils s'inquiètent en ce qui a trait à la mise en œuvre concrète de ces dernières. Depuis le début des tentatives de mise en œuvre des programmes et des services de la petite enfance par les conseils scolaires de langue française, certaines inégalités des croyances et des approches de divers partenaires par rapport aux programmes et services à l'intention des francophones demeurent. Cette réalité met un poids et une pression qui parfois ralentissent la prestation des programmes et des services qui sont nécessaires pour le développement de l'enfant à tous les niveaux ainsi que la vitalité de la langue et de la culture françaises.

Avec l'expérience, on constate, dans les conseils scolaires de langue française, qu'il est nécessaire de conclure des ententes mieux encadrées avec les fournisseurs de programmes et de services de la petite enfance pour assurer le plus grand respect des directives de l'EDU en ce qui a trait au développement et aux apprentissages des jeunes enfants de même qu'à la prestation de programmes de qualité. Plusieurs modèles d'entente-cadre ont été développés.

Le manque de connaissance et d'engagement au niveau de certains organismes communautaires et de certaines municipalités par rapport à la réalité et aux besoins des francophones a occasionné des retards considérables au développement de services de garde adéquats dans certaines régions de la province. De plus, dans quelques communautés, les francophones doivent tout d'abord défaire certains mythes. Souvent, il existe une fausse perception en ce qui a trait à des services bilingues offerts par un organisme communautaire et appuyés par une municipalité. Ne comprenant pas les enjeux liés au fait d'être francophones en milieu minoritaire et la différence qui existe entre des services bilingues ou de français langue seconde, on y voit des réponses pour les familles francophones. Malheureusement, selon l'expérience de quelques membres de l'AGÉFO et du CODELF, pour certains partenaires, offrir un service bilingue se limite à une réceptionniste qui sait dire hello/bonjour. Tout le reste des services est offert en anglais. La publicité des programmes et services d'immersion pour la petite enfance, dans certains conseils scolaires de langue anglaise, les rend tellement alléchants qu'ils réussissent à recruter des francophones qui ont droit à l'éducation de langue française.

Les recherches et les pratiques susmentionnées démontrent qu'un service bilingue n'est pas la solution pour le développement, la promotion, la vitalité et la pérennité d'une éducation de langue française tels que définis par l'article 23 de *la Charte canadienne des droits et libertés*.

La réalité des francophones est parfois mal comprise par le groupe majoritaire. Le nombre d'enfants est souvent le moteur pour l'attribution des ressources financières. Cet état de fait ne peut demeurer le facteur déterminant pour la prestation d'un service pour la petite enfance. C'est une question d'équité et de justice. Le défi des agentes ou agents de supervision ou des directions de services francophones dans les conseils scolaires de langue française, qui sont souvent les seuls représentants de langue française autour d'une table de la petite enfance

composée majoritairement d'intervenants de langue anglaise, est de bien faire connaître la réalité et les besoins des francophones afin d'aller chercher leur quote-part des places subventionnées.

Certains membres de l'AGÉFO et du CODELF témoignaient du fait que les données étudiées par certaines municipalités pour l'attribution des subventions proviennent principalement de résultats de sondages remplis par des parents majoritairement de langue anglaise. Le processus retenu donne l'impression de manquer de transparence ou tout au moins de ne pas prendre en ligne de compte les particularités des francophones. Le ministère de l'Éducation doit prendre des mesures pour améliorer le processus et peut-être développer des facteurs propres aux besoins des francophones (éloignement, dispersion, pénurie de ressources en français, etc.).

C'est dans l'optique des divers enjeux susmentionnés que l'AGÉFO et le CODELF participent avec intérêt à la consultation sur le *CAL-PE*. Le présent Mémoire est une réponse au document de consultation *Cadre d'aménagement linguistique pour la petite enfance en Ontario* offrant des suggestions aux questions soulevées. C'est dans une perspective de solutions réalistes et durables que l'AGÉFO et le CODELF ont réfléchi à la question. Il est souhaité que la mise en place de ce *Cadre (CAL-PE)* entraîne des changements de perception et des actions concrètes généralisées, à court et à long terme, pour la francophonie, le système d'éducation de langue française, les familles et leurs enfants. Les considérations premières sont évidemment le bien-être de l'enfant et la formation de citoyennes et citoyens fiers d'être francophones en Ontario. L'AGÉFO et le CODELF croient fermement dans l'importance des premières expériences de l'enfant sur son développement, son apprentissage et son bien-être en général.

Une approche concertée entre les différents intervenants et intervenantes sur les plans provincial, régional et local est la solution à l'élaboration et à la prestation de programmes et de services de qualité, offerts en français, destinés aux jeunes enfants et à leurs familles.

Réflexion et discussion

A.1 Définition du CAL-PE

Compréhension du rôle crucial des programmes et des services à la petite enfance pour la valorisation et la pérennité de la langue et de la culture françaises

Le *Cadre d'aménagement linguistique pour la petite enfance (CAL-PE)* est un bon lien avec la *Politique d'aménagement linguistique (PAL, 2004)* et la *Politique d'aménagement linguistique pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française (2011)*. Ces trois initiatives gouvernementales démontrent l'intention de l'EDU de favoriser la vitalité de la francophonie ontarienne.

L'AGÉFO et le CODELF regrettent cependant que le document n'ait pas force de politique. Le point de vue mis de l'avant par les membres considère que cela réduit énormément son impact et risque même de minimiser sa mise en œuvre. De l'avis de l'AGÉFO et du CODELF, il aurait été préférable que les orientations pour les programmes et services de la petite enfance en matière d'aménagement linguistique en français soient une composante de la *Politique d'aménagement linguistique* pour les écoles élémentaires et secondaires. Cette partie du document respecterait évidemment les spécificités de l'éducation de la petite enfance et l'importance d'assurer la vitalité, le développement et la promotion de la langue et de la culture françaises.

La définition cible les programmes et services de la petite enfance. Toutefois, **la définition constitue le premier contact que les gens ont avec le CAL-PE. Elle se doit d'être accrocheuse et motivante pour tous ceux et celles qui en font la lecture.** Il est bon d'avoir en tête que la préoccupation principale et l'intérêt premier des éducateurs et des éducatrices est l'enfant.

Pistes de solution

La définition est rédigée dans un style ésotérique, théorique et académique. L'énoncé tel que présenté fait en sorte qu'il n'est pas représentatif du domaine de la petite enfance qui est axé sur le concept de développement et d'apprentissage par le jeu. Il faut formuler la définition de façon qu'elle soit moins scolaire et académique. La définition se limite à la mise en œuvre de programmes et de services de la petite enfance sans considérer l'enfant, son développement et ses propres actions.

Il serait préférable de parler plus directement du jeune enfant et de refléter la réalité de l'éducation de la petite enfance. Le terme *intervention* laisse croire que tout le pouvoir est donné à l'adulte, alors que les études et les récents écrits produits par l'EDU démontrent que le jeune enfant est le principal acteur de son développement et de son apprentissage. Sachant

que tout passe par le jeu, il est crucial d’y faire référence, voire de constituer le noyau de la définition.

L’AGÉFO et le CODELF suggèrent d’utiliser le langage du *Cadre d’apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l’Ontario*. On réfère au milieu francophone. Le programme de maternelle et de jardin d’enfants traite de lieu d’affirmation ou encore d’espace francophone selon la perspective de Rodrigue Landry.

D’ailleurs la définition d’aménagement selon *Le Petit Robert* inclut en soi la notion d’organisation d’espace : « Organisation globale de l’espace, destinée à satisfaire les besoins des populations intéressées en mettant en place les équipements nécessaires et en valorisant les ressources naturelles. » ou encore « Action d’adapter, de modifier quelque chose pour le rendre plus adéquat¹. »

Pour faire ressortir l’importance des programmes et services de la petite enfance de langue française, la définition doit mettre en évidence ce qui les distingue du système scolaire. On retrouve, dans l’introduction du document de consultation, une approche qui définit la petite enfance comme étant la base pour le développement de l’enfant et la voie de l’avenir. La définition suggérée ne reflète pas cette approche. L’AGÉFO et le CODELF suggèrent qu’au lieu de parler d’interventions il faudrait peut-être se référer aux expériences ou occasions de développement et d’apprentissage des jeunes enfants : la perspective n’est plus celle de l’adulte, mais celle de l’enfant. D’ailleurs, les termes du texte dans l’introduction de la rubrique *Visées stratégiques* à la page 12 : « milieux propices pour permettre aux enfants de s’épanouir, de grandir et d’apprendre en français » est une formulation beaucoup plus près des programmes et services de la petite enfance.

La définition doit stimuler une visualisation de la réalité à venir, la situation désirée pour le personnel de la petite enfance. En la lisant, une référence concrète doit se forger. L’objectif ultime est d’assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire. Il est évident que la définition ne traite pas de la pérennité ainsi que du maintien de la langue et de la culture françaises.

Suggestion de formulation pour la définition :

L’organisation par les programmes et services de la petite enfance d’un milieu de socialisation, de développement et d’apprentissage ludiques qui assure des expériences de sensibilisation, de consolidation, d’épanouissement et d’enrichissement de la langue et de la culture françaises chez les jeunes enfants. (Cette formulation est inclusive puisqu’elle reconnaît que les jeunes ne sont pas tous rendus à la même place par rapport à la langue et à la culture.)

L’intention, en plus de respecter la spécificité de l’éducation de la petite enfance, est de permettre au jeune enfant profitant de programmes et services de la petite enfance en français

¹ Paul Robert (2011). *Le Petit Robert*, page 80.

de trouver sa place dans la communauté francophone et de se préparer à devenir élève dans un système scolaire de langue française en vivant des expériences de développement et d'apprentissage ludiques de haut calibre.

Le *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance* met l'accent sur les bienfaits produits sur les jeunes enfants par la participation à des programmes d'éducation de la petite enfance. Il cible directement les enfants qui « (...) pourront

- explorer et apprendre par le jeu de manière motivante;
- tisser des relations avec leurs pairs à mesure qu'ils développent leurs compétences physiques, émotionnelles et sociales;
- assurer et valoriser leurs habiletés individuelles et leur culture à mesure qu'ils développent leurs compétences cognitives et langagières². »

A.2 Mandat du CAL-PE

Préparation des jeunes enfants pour leur entrée à l'école de langue française

Le mandat pour la petite enfance est bien présenté et assez convivial. Une métaphore de socles ou de piliers pourrait être intéressante pour la présentation des éléments du mandat.

Les aspects du mandat présentent bien les étapes pour la préparation des jeunes enfants à l'école de langue française. Toutefois, il serait intéressant de voir une des composantes pertinentes à la petite enfance à propos du développement de l'enfant sans être lié au milieu scolaire; par exemple, un aspect qui note l'importance de l'apprentissage par le jeu. Le mandat doit aussi faire mention des besoins des élèves ayant des besoins particuliers. Deux des énoncés seulement visent directement la préparation des jeunes enfants : le développement des compétences langagières et linguistiques de même que l'identité culturelle.

L'AGÉFO et le CODELF soulignent aussi l'importance de certains éléments sous-entendus dans l'article 23 de la *Charte des droits et libertés*, soit l'importance de la protection, du développement et de la promotion de la langue et de la culture françaises. Les autres énoncés s'adressent surtout aux adultes. Pour que le mandat soit bien compris et appliqué, il est important de rendre l'attente explicite pour tous les intervenants et pour tous les partenaires par rapport au développement langagier et linguistique et à l'identité culturelle.

Depuis la mise en œuvre de *PAJE*, il semble y avoir une meilleure compréhension entre les professionnels de la petite enfance et ceux du monde de l'éducation. C'est un beau progrès vers la collaboration. Ce progrès est reconnu en partie par la présence des membres de l'AGÉFO et du CODELF aux différentes tables provinciales, régionales et locales de la petite enfance

² Ministère de l'Éducation (2013). *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance*, page 3.

menées par la mise en œuvre de différentes initiatives provinciales telles que le programme Meilleur départ, PAJE, les services de garde au sein des écoles, des centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles et autres. Un des mandats des membres de l'AGÉFO et du CODELF à ces maintes tables est de présenter les besoins des francophones et de susciter et d'assurer des programmes et des services équitables pour les jeunes francophones.

Pistes de solution

Développer des compétences langagières et linguistiques :

Il faut s'assurer que les éducatrices et les éducateurs sont au courant du programme *Actualisation linguistique en français (ALF)*. Ce concept pourrait être nouveau pour les intervenantes et les intervenants œuvrant dans les services et programmes de la petite enfance.

Développer l'identité culturelle :

Pour garantir de développer l'identité culturelle, il faut s'assurer de bien comprendre le développement de l'enfant et de lui faire vivre des activités axées sur la pédagogie culturelle. Les différentes expériences doivent se rapporter au développement social, à l'âge de l'enfant et à ses référents personnels. L'AGÉFO et le CODELF croient que cette composante doit faire partie de la formation des éducatrices et des éducateurs (initiale et continue). Un étroit travail de collaboration s'impose entre le ministère de l'Éducation et l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE) pour que l'attente de respecter le *CAL-PE* fasse partie du *Code de déontologie*.

Concevoir et offrir des projets scolaires-communautaires :

Le fait que les centres de la petite enfance sont pour la majorité installés dans une école facilite la collaboration et le partage. Il faut donner au *CAL-PE* un encadrement exigeant le partage entre les milieux de la petite enfance et ceux du scolaire-communautaire. À l'heure actuelle, tel que mentionné plus tôt, plusieurs conseils scolaires de langue française travaillent à resserrer les ententes avec les fournisseurs, question de s'assurer que les particularités de l'éducation de langue française sont respectées et les programmes offerts en français de qualité harmonisée. Il reste du progrès à faire pour éliminer les barrières entre le monde du préscolaire et celui du scolaire de même qu'une meilleure compréhension des aspects distinctifs qui caractérisent la francophonie de la part du milieu communautaire.

Favoriser la collaboration :

Chaque professionnelle et professionnel du monde préscolaire et du monde scolaire a une expertise et une expérience qui peuvent favoriser la mise en œuvre du *CAL-PE*. Le *Cadre* doit être directif et explicite quant à l'importance de temps commun de travail entre les éducatrices et éducateurs du préscolaire et l'équipe pédagogique du programme PAJE pour assurer le continuum de développement et d'apprentissage intégral (social, émotif, cognitif, physique, artistique, etc.) des enfants ainsi que l'échange de renseignements. Certains membres de l'AGÉFO et du CODELF ont même suggéré l'élaboration d'un document faisant état du

continuum de développement et d'apprentissage pour les enfants de 0 à 6 ans. Cet outil est vu comme étant rassembleur.

Dans l'éventualité où ce *Cadre* entérine ces orientations, un financement est nécessaire pour réaliser ces objectifs. Des considérations financières doivent être solidifiées pour tenir compte des nombres limités, de la dispersion des francophones et de l'absence ou de la pénurie de ressources dans certains milieux. La collaboration est une condition incontournable à toute initiative exigeant un partenariat.

Faciliter l'intégration à l'école :

Les programmes et les services de la petite enfance constituent le véhicule privilégié pour préparer l'enfant à une transition et à une intégration harmonieuses au milieu scolaire. Le *CAL-PE* doit prévoir des mécanismes pour faciliter cette étape décisive dans la vie de l'enfant. Les parents doivent être impliqués dès le début pour appuyer le cheminement du monde préscolaire de langue française au monde éducatif.

Pistes de réflexion

La mise en œuvre du mandat, tel que suggéré par le *CAL-PE*, peut être difficile dans certains milieux où il semble exister un manque de connaissance de la réalité francophone et de ses besoins. Encore une fois, il faut que le document *CAL-PE* soit précis quant à l'offre de services bilingues par rapport aux services en français. Trop souvent, on voit une négation dans certaines communautés/municipalités de l'existence des francophones et l'absence criant de services. Le facteur des nombres limités ne devrait pas être une embûche à sa mise en œuvre. Une des expériences vécues par des membres, dans certaines régions, corrobore le fait que l'existence d'un programme bilingue dans un secteur de la communauté freine la mise en place d'un programme de langue française.

Dans la formulation du mandat, l'AGÉFO et le CODELF suggèrent de remplacer le terme *interventions* par *expériences, occasions, interactions* ou autres termes qui reflètent la réalité de l'éducation de la petite enfance plutôt que d'utiliser un vocabulaire provenant du monde scolaire. L'intention est de donner toutes les lettres de noblesse aux services de la petite enfance et de respecter ce qui les distingue, les caractérise et rend leurs programmes et services uniques. Il est crucial de mettre l'accent sur le développement des jeunes enfants et de tenir compte des études et des pratiques à succès. La cohérence entre le contenu de tous les documents de l'EDU portant sur la petite enfance est de première importance pour assurer le passage des orientations aux actions.

Parents /tutrices/tuteurs :

Dans la partie **Mandat**, ne devrait-il pas y avoir un élément, un pilier particulier pour les parents dans la programmation de la petite enfance, puisqu'ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants. De plus, compte tenu de la grande diversité des familles, il est important que tous comprennent quelle sera la langue de communication et quelles sont les attentes à leur égard. L'intention est que le travail de collaboration entre les parents et les services de la petite

enfance soit compris d'entrée de jeu, c'est-à-dire dès que les parents choisissent des programmes et services de la petite enfance en français.

Forts des leçons apprises à la suite des nouvelles initiatives ministérielles au sujet de la petite enfance, les services de garde et *PAJE*, les membres de l'AGÉGO et du CODELF ont beaucoup contribué aux divers comités pour s'assurer que les obstacles rencontrés sont éliminés et que les programmes et services rendus sont équitables pour les francophones. Rien n'est jamais gagné, et il faut le répéter à multiples tables et à plusieurs reprises.

Programmes et services de la petite enfance, porte d'entrée au système d'éducation de langue française

Les expériences du système d'éducation de langue française et les décisions prises en ce qui a trait à l'éducation de la petite enfance confirment l'importance de la préparation des jeunes enfants à l'éducation de langue française. Les succès rencontrés par la présence des programmes et services de la petite enfance dans les écoles de langue française sont une valeur ajoutée. Les études démontrent les bienfaits quant au recrutement, de la rétention, du ralentissement de l'assimilation et de la pérennité du système de langue française. Cela contribue évidemment à la protection, à la promotion et à la vitalité de la langue et de la culture françaises. Il est clair que le continuum de programmes et de services, à partir du berceau à l'âge adulte, valide la nécessité d'agir de façon concertée, et ceci assure l'apprentissage de la langue et le développement de l'identité culturelle.

Pistes de réflexion

Afin de s'assurer du succès du programme de la petite enfance en français, de la reconnaissance qu'il constitue une porte d'entrée au système d'éducation de langue française, des principes de communication doivent être officialisés et connus de toutes les parties. De plus, tous les intervenants et intervenantes doivent avoir le même niveau de compréhension et de conviction quant à l'acquisition de la langue et de la culture françaises comme préparation indissociable d'avec une entrée facilitée, voire réussie à l'école de langue française.

La collaboration est aussi importante entre les deux niveaux éducatifs pour le dossier de la formation et du perfectionnement continu des éducateurs, des éducatrices et du personnel du système scolaire. Les attentes du *CAL-PE* doivent être explicites quant à l'encadrement et à la prestation des programmes et services à la petite enfance en français.

Tout service de la petite enfance doit être redevable et développer des mécanismes de reddition de compte pour la mise en œuvre du *CAL-PE*. Tel que mentionné d'entrée de jeu, l'AGÉFO et le CODELF déplorent que le *Cadre* n'ait pas un poids juridique, donc il sera difficile d'assurer un contrôle de la qualité. Puisque dans la version actuelle, le *CAL-PE* n'est pas protégé par l'article 23 de la *Charte des droits et libertés*, il est possible que la mise en œuvre soit laissée au bon vouloir et au degré d'engagement du personnel. Pour que les programmes et les services de la petite enfance constituent la porte d'entrée à l'école de langue française, il faut que le *CAL-PE* soit entièrement mis en œuvre. Sachant que les programmes et les services de la

petite enfance offerts en français sont des leviers pour la transition à l'école de langue française et pour la réussite scolaire, il ne faudra pas mettre en péril la qualité des programmes et des services en les assimilant à des programmes d'immersion.

L'AGÉFO et le CODELF réitèrent fortement leur position par rapport au *CAL-PE* qui ne devrait pas être un *Cadre détaché de la Politique d'aménagement linguistique* pour les écoles élémentaires et secondaires tout en respectant les approches et le langage pertinents à la petite enfance.

A.3 Principes du CAL-PE

Appui à l'aménagement linguistique pour la petite enfance

En général, les principes sont clairs dans leur formulation. Dans le document, un effort concerté est fait pour s'assurer de l'intégration de la majorité des partenaires.

Le système d'éducation de langue française, qui a assumé un leadership de longue date dans le développement des programmes et des services de la petite enfance et, de ce fait, possède une vaste expérience, est absent des principes. Il serait important que le système d'éducation de langue française soit visible de manière explicite dans le *CAL-PE*. Cette reconnaissance favoriserait le renforcement des liens entre les deux mondes de l'éducation préscolaire et scolaire déjà existants. Cette collaboration n'a pas toujours été facile et évidente. Avec le temps et les différentes initiatives ministérielles, les intervenantes et intervenants ont développé des mécanismes de coopération qui devraient être reconnus.

Les conseils scolaires de langue française ont déjà dix ans d'expérience dans la mise en œuvre de la *PAL*. Ils en ont seize dans la gouvernance de l'éducation de langue française en milieu minoritaire. Le *CAL-PE* devrait tenir compte de cette richesse. Les principes énoncés sont bien rédigés, mais il est capital de préciser que les programmes et les services de la petite enfance livrés en français se retrouvent principalement offerts dans les écoles de langue française et non dans un modèle bilingue.

Pistes de réflexion

Il est évident que le système scolaire a besoin du préscolaire et vice versa. L'établissement de mécanismes est crucial afin d'assurer la compréhension réciproque des deux groupes de professionnels et de préciser des mesures de continuité entre les deux milieux qui sont au service de l'enfant.

Les deux environnements ont besoin de l'engagement et de l'appui de tous les partenaires tant à propos de la promotion, de la reconnaissance des droits acquis que de la prestation de services.

Des dispositions doivent être prévues afin de développer la compréhension du groupe majoritaire de la réalité et des besoins des francophones. Il y a trop d'enjeux importants sur les plans linguistique, de l'apprentissage et légal pour ignorer cette nécessité d'avoir l'appui inconditionnel du groupe majoritaire. D'après les différents mémoires écrits par les francophones sur ce dossier, il est évident que la francophonie n'est pas toujours reconnue ou valorisée dans toutes les régions. Les membres de l'AGÉFO et du CODELF confirment qu'il faut investir beaucoup d'énergies de ce côté, et ce, de façon continue. C'est un effort de tous les instants et un perpétuel recommencement.

Un des défis qui s'ajoutent vient de l'intérêt soudain que portent les conseils scolaires anglophones envers l'éducation de la petite enfance. Ils ont compris les enjeux et les impacts d'avoir de tels programmes dans leurs écoles. Ils recrutent avec force et dynamisme les jeunes enfants à qui ils comptent offrir des programmes d'immersion. Tous les parents/tuteurs/tutrices ne connaissent pas la différence entre les programmes de langue française et ceux de l'immersion. Des stratégies bien planifiées et orchestrées de communication doivent être mandatées par l'EDU. Donner un message commun lui donne une plus grande force de frappe.

B. Visées stratégiques du CAL-PE

Assises prometteuses et durables pour le CAL-PE

Les visées peuvent devenir des assises prometteuses et durables pourvu que les programmes et services de la petite enfance soient offerts en milieu francophone et non bilingue.

Pistes de réflexion

Le CAL-PE ne donne pas des pistes pour rendre les visées stratégiques durables. Le premier point faible du maillon est le fait que, selon la version actuelle du CAL-PE, les programmes et services de la petite enfance ne sont pas régis par l'article 23 de la *Charte des droits et libertés* et que le CAL-PE, tel que présenté actuellement, n'a aucune force juridique. Il faut s'interroger sur les enjeux de mise en œuvre du CAL-PE dans un tel contexte. S'en remettre à la motivation et à la bonne foi des personnes concernées ne suffit pas pour apporter l'effet désiré. Cela vaudrait peut-être la peine de pousser plus loin l'analyse des aspects juridiques de protection des droits des francophones dès la petite enfance.

Cet encadrement doit passer d'un souhait pieux à une exigence légale. Dans l'éventualité d'un encadrement plus légal, il faut développer un mécanisme de monitoring lors du processus de mise en œuvre. De plus, les mécanismes devraient être semblables à ceux de la PAL afin d'avoir un lien solide de la petite enfance au postsecondaire.

Bien que le CAL-PE ne se retrouve pas sous l'autorité de l'article 23 de la *Charte des droits et libertés*, il ne serait pas fautif de croire que certains des parents/tutrices/tuteurs qui paient les

coûts des services de garde pourraient revendiquer en cour de justice les mêmes droits que ceux de la majorité par rapport à un accès équitable et à la qualité des programmes et des services à la petite enfance en français. Si l'absence de services en français dans une compagnie de transporteur aérien peut être contestée en cour de justice, ne pourrait-il pas aussi être le cas éventuellement en ce qui concerne les services de la petite enfance. Les parents/tutrices/tuteurs de langue française qui paient les coûts des programmes d'éducation de la petite enfance sont en droit d'exiger que soit livrée la marchandise au même titre que les parents de langue anglaise.

Pour éviter l'offre de programme bilingue, il serait peut-être avantageux d'explorer des critères semblables à ceux requis pour qu'un organisme soit désigné de langue française. Il faudrait s'assurer que ces critères sont inclus dans les demandes de permis d'opération des programmes et services de la petite enfance.

Dans l'attribution du permis, il faut avoir un mécanisme de monitoring afin de satisfaire les critères pour désignation francophone. Cette réalité peut être difficile sachant que les organismes communautaires offrant les programmes de la petite enfance ne sont pas tous francophones. Compte tenu du vaste historique et de l'expérience considérable des conseils scolaires de langue française dans la livraison de services de petite enfance, il serait intéressant de considérer que le conseil scolaire de langue française soit garant de la mise en œuvre du CAL-PE là où il conclut des ententes avec des fournisseurs ou gère le service de la petite enfance. Il pourrait veiller au contrôle de la qualité qui selon les études et les pratiques à succès incluent ce qui suit :

- des ressources humaines dûment qualifiées;
- une organisation saine, sécuritaire et stimulante de l'espace d'apprentissage incluant les ressources matérielles appropriées en français;
- une planification des expériences d'apprentissage des jeunes enfants;
- un dépistage des besoins particuliers des jeunes enfants et des interventions personnalisées;
- des approches ludiques adaptées au stade de développement et à l'unicité de chaque enfant;
- un processus inclusif et le respect des cultures de langue française et des différences individuelles;
- la participation significative des parents;
- la recherche intégrée aux programmes et services pour mesurer les impacts et d'identifier les résultats;
- des collectes de données fiables pour le pistage efficace des enfants, et ce, de façon continue.

Dans l'éventualité où le Ministère opte pour cette direction, celui-ci doit aussi avoir une structure en place qui mandate la collaboration pour la continuité du développement de l'enfant, de ses apprentissages et de sa construction identitaire en français, de la petite enfance au postsecondaire.

Vision commune : stratégies visant la vitalité et la pérennité des communautés

Le fait d’avoir des visées stratégiques clairement énoncées va certes contribuer à une amélioration des conversations sur le sujet et des revendications des francophones pour un accès équitable, nonobstant les nombres et les ressources, à des programmes et services de la petite enfance en français. De plus, il sera important que le *Cadre* donne des orientations claires pour la création de partenariats impliquant les services de la petite enfance en français, l’école, la famille et la communauté

Pistes de réflexion

Les attentes doivent être évidentes pour toutes et tous. La vision ne peut pas demeurer statique et non vivante parce qu’elle est confinée à un document. Des stratégies précises doivent être élaborées par tous les partenaires afin de la rendre commune. On sait qu’une stratégie de communication est cruciale afin de faire connaître les exigences du *CAL-PE*. Des stratégies bien articulées et concertées doivent être contenues dans le *Cadre* afin de bien renseigner tous les détenteurs d’enjeux incluant les parents de même que les partenaires de langue anglaise et d’assurer une mobilisation générale.

Facilité d’intégration dans l’ensemble des programmes et services de la petite enfance

Les visées stratégiques peuvent être intégrées dans l’ensemble des programmes et services de la petite enfance. Compte tenu des expériences du système d’éducation de langue française, il existe une bonne base de pratiques à succès dans plusieurs programmes et services de la petite enfance. Il s’agit de mettre à profit ces réussites. Le *Cadre* doit inclure des pratiques exemplaires et de modelage pour appuyer une mise en œuvre efficace.

Pistes de réflexion

Il existe encore trop de programmes et de services bilingues où la langue de communication spontanée est l’anglais. Cette réalité nuit au mandat cité dans le document de consultation. Cette résistance de certaines instances décisionnelles majoritairement anglophones dans les communautés et municipalités nuit au développement des services en français et par ricochet la pénurie de programmes et services s’accroît. Un financement doit être donné aux organismes communautaires pour l’embauche de personnel cadre francophone pour intervenir dans le dossier et faire comprendre aux intervenants anglophones les enjeux linguistiques, sociaux et juridiques.

Plusieurs membres de l’AGÉFO et du CODELF siègent à des comités consultatifs ou décisionnels qui traitent de la petite enfance et peuvent expliquer les besoins et la réalité des francophones. Cette participation est obligatoire, mais aussi taxante pour un personnel cadre d’un conseil scolaire, d’où l’importance d’embaucher du personnel-cadre francophone au sein des

municipalités, organismes communautaires et des divers ministères responsables de prendre des décisions sur le dossier de la petite enfance. L'EDU a un rôle important à jouer pour sensibiliser tous les partenaires aux spécificités des francophones de même que les enjeux qui leur sont propres et la question d'équité et de non-discrimination. De fait, l'AGÉFO et le CODELF croient que c'est le ministère de l'Éducation qui est le mieux placé pour assumer le leadership et la coordination entre les différents paliers gouvernementaux et municipaux.

En ayant des programmes et des services en français, la qualité de la livraison devrait s'améliorer moyennant des ressources et des appuis appropriés. Un financement est nécessaire pour permettre le perfectionnement et la formation continue des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans le domaine du développement, des apprentissages et de la construction identitaire en français.

C. Axes d'intervention du CAL-PE

Axe 1 : L'apprentissage

Rythme d'apprentissage adapté aux jeunes enfants dans un milieu inclusif

L'orientation de l'axe de l'apprentissage correspond au *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance* et au programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle/jardin d'enfants. L'axe reconnaît le recensement des écrits, des recherches en milieu minoritaire et les pratiques à succès connus portant sur la petite enfance. Pour solidifier cet axe, il serait opportun de fournir des exemples concrets de liens explicites entre le *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance* et le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle/jardin d'enfants. De plus, il devrait y avoir mention de l'importance du dépistage précoce et de son impact sur les actions prises pour le développement et l'apprentissage des enfants.

L'axe reconnaît l'importance capitale du jeu. Ayant admis cette réalité, le *CAL-PE* doit aussi mettre plus d'accent sur l'intérêt d'avoir des outils de référence et d'évaluation pour le développement et l'acquisition de la langue et la construction identitaire. La communication orale est aussi importante que le jeu dans le développement de l'enfant. Le développement, l'apprentissage, le dépistage précoce et la communication orale pourront appuyer davantage l'enfant ayant des besoins particuliers, et ce, dans un milieu inclusif.

Pour être fidèle aux orientations des programmes et services qui s'intéressent au développement des jeunes enfants, l'AGÉFO et le CODELF suggèrent fortement d'intituler cet axe *Développement et apprentissage*.

Environnement d'apprentissage

La table est mise de façon globale et générale et fait un survol des éléments fondamentaux.

Afin d'œuvrer dans un environnement qui contribue à l'acquisition du langage et de la langue française, à la résolution de problèmes et à l'autorégulation chez les jeunes enfants, des critères doivent être définis pour ce qui détermine un environnement de qualité.

L'axe de l'apprentissage doit expliciter davantage comment les enfants sont des apprenants actifs et créateurs par rapport à l'acquisition langagière et linguistique et à la construction identitaire et comment un environnement de qualité favorise cet aspect chez l'enfant.

L'AGÉFO et le CODELF suggèrent également de donner quelques exemples des compétences préalables à l'entrée à la maternelle en ce qui concerne la langue et la culture françaises. Ces exemples pourraient contribuer à la continuité du développement et des apprentissages du jeune enfant ainsi que l'expliquer. Ces exemples viendraient renforcer la vision commune et la collaboration entre le préscolaire et le scolaire.

L'AGÉFO et le CODELF souhaiteraient voir une ressource complémentaire au *CAL-PE*, soit l'élaboration d'un profil d'entrée à la 1^{re} année incluant les compétences développées de 0 à 6 ans, qui ferait le pont entre les services à la petite enfance et l'école. Ce document de deuxième génération viendrait appuyer la mise en œuvre, développerait un langage commun et assurerait une imputabilité accrue.

Préparation à une transition efficace et harmonieuse à l'école de langue française

L'enfant qui évolue dans un milieu riche en ce qui touche à la langue et à la culture françaises profite d'un bon point de départ pour un succès à l'école et dans la vie. Le volet de la petite enfance est de base et sert de tremplin pour une transition sans heurts à l'école.

Le profil d'entrée en 1^{re} année est l'outil permettant de bien cerner là où est rendu l'enfant. Tous les aspects de développement et d'apprentissage de l'enfant sont notés, étudiés et partagés avec les parents et le corps professionnel du Service de la petite enfance et de l'école. Fort des leçons apprises pendant son stage à la petite enfance, l'enfant est mieux préparé pour la transition. Le personnel connaît les succès et les difficultés de l'enfant avant son entrée au scolaire, peut assurer une continuité d'intervention efficace et la prévention d'autres difficultés.

La transmission à l'école de toute information pertinente concernant l'enfant et ses expériences dans les programmes préscolaires est cruciale. Des membres de l'AGÉFO et du CODELF ont insisté sur la nature des données à recueillir (pertinence et fiabilité) et les mécanismes statués d'échanges de renseignements entre les deux milieux éducatifs et un meilleur pistage des élèves.

Axe 2 : La construction identitaire

Commentaire général

La rédaction de la première partie de cet axe est très théorique. Les concepts énoncés et les quelques exemples donnés sont dans un jargon scolaire. Il y a un risque que des intervenantes et intervenants de la petite enfance de même que certains partenaires n'en saisissent pas les ramifications.

Le *CAL-PE* doit expliquer en termes simples et concrets ce que signifie la construction identitaire, par exemple reformuler la citation de Landry qui pourrait apparaître complexe à un néophyte. L'information fournie dans cette section n'explique pas ce qu'est la construction identitaire et quelle est son importance dans le développement d'un jeune enfant francophone.

Identité francophone développée et francité pleinement vécue

Le texte portant sur la *Culture et (le) développement de l'identité* est clair et concret. Toutefois, il faut faire attention au jargon qui s'apparente trop au monde scolaire.

L'actualisation du *CAL-PE* dépendra de la conviction, de l'engagement et de la formation des différents intervenants. Un bel exemple de collaboration, c'est d'impliquer les conseils scolaires de langue française qui ont investi dans la formation de leur personnel et le développement de ressources dans ce domaine. Ces pratiques gagnantes pourraient servir de modèles dans la période initiale de mise en œuvre du *CAL-PE*. Le système scolaire est assurément un joueur clé dans les réseaux qu'il est recommandé de développer.

Résultats liés aux interventions proposées

Les interventions proposées vont permettre de donner des résultats si tous les intervenants s'approprient le *CAL-PE*. Selon les constatations des conseils scolaires de langue française, l'investissement dans ces domaines entraîne ce qui suit :

- meilleur rendement;
- plus grande confiance dans ses moyens pour réussir;
- transition harmonieuse à l'école de langue française : meilleure connaissance de la langue et plus grand intérêt pour les ressources culturelles afférentes.

La connaissance solide de la langue utilisée dans les apprentissages scolaires de même que de la culture française sont des éléments prédictibles de réussite à l'école de langue française. Le programme et les services doivent être offerts dans un milieu francophone, préférablement à l'école de langue française qui la plupart du temps constitue le cœur de la vitalité francophone.

Il est de mise que le CAL-PE reconnaisse l'importance de l'accès aux ressources humaines compétentes et qualifiées, aux ressources didactiques et culturelles en français. L'EDU doit considérer des modifications au financement pour assurer des services à la petite enfance en langue française qui sont équitables et augmenter l'accès dans toutes les régions, et ce, pour tous les jeunes francophones

Aptitudes des jeunes enfants à comprendre et à vivre leur identité culturelle

On sait que les jeunes enfants, de façon générale, ont de grandes aptitudes à se développer et à apprendre, peu importe leur rythme et leur façon d'apprendre, leur ethnie, etc. Il est important que le CAL-PE reconnaisse la valeur ajoutée de l'environnement familial. Il doit respecter la valeur de la langue maternelle et de la culture de l'enfant afin de bâtir une identité francophone solide.

Tout dépendra de la façon dont le milieu accueillera et accompagnera le jeune enfant. Le respect de la différence et l'appui approprié sont des incontournables. L'objectif est de prendre chacune ou chacun où elle ou il est et de les faire cheminer. La formation initiale et continue des intervenantes et intervenants de la petite enfance est un facteur clé.

De plus, l'engagement de ces derniers envers la langue et la culture française fera toute la différence parce qu'on connaît l'attachement qu'ont les jeunes enfants envers les éducateurs et les éducatrices qui sont des modèles de premier plan pour eux.

La pénurie d'éducatrices et d'éducateurs de langue française qualifiés inquiète les membres de l'AGÉFO et du CODELF. Certaines régions souffrent plus que d'autres et la qualité de la langue de certains intervenants laisse à désirer. Compte tenu de l'expansion des programmes et services de la petite enfance, l'EDU doit accroître, sans diluer les programmes de formation, des mécanismes pour susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de personnes à poursuivre leurs études dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

Axe 3 : Le leadership participatif

Développement positif d'une vision de la petite enfance concernant la valorisation de la langue et de la culture françaises

Le développement d'une vision commune doit se faire en collaboration avec les partenaires. Il est encore plus important de travailler avec l'école si le service de la petite enfance est situé au sein d'une école. Des membres de l'AGÉFO et du CODELF ont insisté sur les rôles changeants des personnels des écoles, compte tenu de l'évolution du dossier de la petite enfance. Au dire de ces personnes, les rôles et responsabilités doivent être mieux définis; entre autres, celui de la direction d'école.

Le *CAL-PE* doit prévoir des mécanismes pour s'assurer que les éducateurs et les éducatrices sont d'excellents ambassadeurs en ce qui a trait à la langue et à la culture. Des critères d'embauche et d'évaluation de rendement doivent être précis et sous la gouverne de politiques. De plus, cette attente d'un leadership participatif doit être intégrée au *Code de déontologie* de la profession.

L'EDU doit prévoir du financement pour le développement et la mise en place des projets préscolaire et scolaire dans le développement d'une vision commune. Ce financement devrait encourager la participation des organismes communautaires de façon que chaque partenaire devienne un ambassadeur et porteur du dossier.

Responsabilité partagée pour la mise en place d'un espace francophone

Les attentes dans le *CAL-PE* sont claires, mais les responsabilités ne le sont pas. Pour encourager le travail de collaboration, il faut favoriser une approche d'intégration naturelle au milieu scolaire et aux opportunités qui en découlent. L'espace francophone doit inclure le milieu réel si le service de la petite enfance est dans une école. Le travail de collaboration avec les programmes de maternelle et de jardin d'enfants est indispensable.

Axe 4 : L'engagement

Les partenaires clés

Les partenaires clés sont bien ciblés de façon générale. Toutefois, le *CAL-PE* doit prévoir des mécanismes pour inclure les organismes multiculturels francophones du milieu. Ces organismes ont beaucoup à offrir quant à la compréhension de la culture d'origine et à la nécessité de bien vouloir collaborer comme partenaire clé.

L'AGÉFO et le CODELF suggèrent les considérations suivantes :

- Ajouter de façon explicite le partenariat entre les services à la petite enfance et la maternelle et le jardin d'enfants.
- Faire ressortir le fait qu'il s'agit d'une responsabilité partagée.

L'engagement des partenaires est décrit de façon explicite, mais pas celui des services de garde. Les propos tenus à cet effet ne sont pas concrets, mais plutôt présentés comme un énoncé général du genre souhait pieux. Si on veut reconnaître et valoriser la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance, il serait bon de préciser concrètement l'engagement des services de la petite enfance par rapport aux partenaires en ce qui a trait au développement du jeune enfant et ses apprentissages en français.

- Reformuler l'engagement des gestionnaires afin qu'il soit plus actualisant. Il est primordial de développer des politiques mesurables et explicites décrivant les attentes précises et les conséquences du non-respect de ces attentes.

Communication avec les parents : ressources et activités requises

La stratégie de communication doit être bien orchestrée. Le CAL-PE doit prévoir des moyens de communication adaptés aux jeunes familles tout en incluant les médias sociaux. Il serait intéressant que le CAL-PE prévoit une stratégie de sensibilisation auprès des parents quant à l'importance du développement de la langue et de la culture françaises. Il est suggéré de prévoir aussi des outils et des mécanismes pour rejoindre les familles exogames qui sont une composante importante de la mosaïque d'une francophonie diversifiée. Toutes les familles doivent se voir comme des ambassadeurs du système de l'éducation de langue française.

Promotion et facilitation de la mise en œuvre du CAL-PE

En théorie, les interventions respectives de chaque partenaire permettront de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre du CAL-PE.

Encore ici, il faut prévoir des mécanismes pour bien cibler la réalité et les besoins des francophones relativement aux différents partenaires. La compréhension des besoins pour les francophones diffère de celle de la majorité. Il faut aussi considérer qu'il y a eu un progrès de fait depuis quelques années en ce qui a trait à la promotion de la profession d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance. Des activités de mise en marché doivent continuer pour améliorer la compréhension respective des professions d'éducatrices et d'éducateurs et celle du personnel scolaire et favoriser le recrutement d'éducatrices et d'éducateurs qui, tel que mentionné plus haut, à ce moment pose défi.

Pistes de réflexion

L'EDU doit exercer son leadership favorisant le dialogue entre les deux professions démontrant que l'une est aussi valable que l'autre. La publication de politiques avec indicateurs mesurables précisant les exigences devrait aider à la promotion et au respect des deux professions. L'AGÉFO et le CODELF suggèrent également le partage de sessions de formation communes des deux professions.

Influence et répercussion des engagements proposés dans le CAL-PE

Les engagements de chaque partenaire doivent être bien définis et diffusés à tous. La réalité demeure que le niveau d'engagement des différentes parties à un impact direct, positif ou négatif sur l'avancement et la mise en œuvre du CAL-PE, d'où l'importance que tous les intervenants et intervenantes du préscolaire, du scolaire et du communautaire comprennent bien la réalité francophone.

Adhésion et engagement des partenaires concernant le CAL-PE

L'AGÉFO et le CODELF sont d'avis qu'il doit y avoir en place des mesures de monitoring de la mise en œuvre du CAL-PE. Il serait bon d'avoir un comité consultatif regroupant tous les intervenants et intervenantes afin d'appuyer la mise en œuvre du CAL-PE.

Axe 5 : La vitalité du secteur

Vision commune pour la transmission de la langue et de ses cultures dans les services de la petite enfance en langue française

La vision doit être tangible et pertinente. La réalité et les besoins de la francophonie sont des éléments de base pour l'actualiser aux reflets des communautés francophones. De plus, pour susciter la compréhension d'une vision, celle-ci doit s'assurer d'être ouverte à la différence et faire foi d'un engagement et d'un dynamisme de tous les partenaires. Dans le CAL-PE, la vision doit avoir un lien solide avec le développement et les apprentissages des jeunes enfants et en prévoir la continuité. La vision doit inclure de façon intrinsèque des programmes et des services à la petite enfance en français de qualité.

Stratégies gagnantes : accueil des nouveaux arrivants, des nouveaux parents et des parents non francophones ainsi que les nouveaux membres d'une équipe d'un service de la petite enfance en langue française.

Fort des expériences des conseils scolaires de langue française en ce qui a trait à l'offre des programmes et des services à la petite enfance, il faut bâtir sur leurs pratiques à succès en ce qui concerne l'accueil des nouveaux arrivants, des familles exogames et des nouveaux parents. Les approches gagnantes développées par les écoles et les conseils scolaires doivent être prises en considération. Les conseils scolaires ont déjà plusieurs partenariats pour les appuyer en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des parents, tels que les programmes avec Citoyenneté Immigration Canada, Parents Partenaires en Éducation et autres. Ces mesures ont été développées à partir de certaines directives ministérielles, mais aussi pour faire suite à des commentaires de la part des parents/tutrices/tuteurs. L'expérience a démontré qu'une communication avec les parents/tuteurs/tutrices proactive, personnalisée et systématique rapporte beaucoup de fruits et favorise une relation de qualité entre la famille et les services et programmes destinés aux jeunes enfants.

Toute stratégie doit favoriser une attitude professionnelle de respect et d'appréciation envers les parents/tuteurs/tutrices qui sont les premiers éducateurs et éducatrices de leur enfant. Il est important que tout le personnel du préscolaire et du scolaire évolue au même diapason dans ce dossier. Un bon nombre d'approches gagnantes sont responsables de la hausse des effectifs dans plusieurs conseils scolaires de langue française.

Une fois ces stratégies efficaces en place, l'EDU doit étudier des mesures avantageuses pour faciliter l'accès à tous les enfants aptes à s'inscrire à l'école de langue française grâce à un financement universel ou tout au moins à la réduction des coûts de fréquentation d'un service de la petite enfance.

L'établissement de programmes d'insertion professionnelle pour les éducatrices et les éducateurs incluant la dimension du *CAL-PE* va soutenir les programmes et les services de qualité en français de la petite enfance et de l'école. Comme la clé du succès est dans l'accueil des nouveaux parents/tuteurs/tutrices, des nouveaux arrivants, il en va de même pour l'accueil des nouveaux membres d'une équipe d'un service de garde. Cette stratégie s'insère dans une approche de mentorat et de formation continue. De plus, la formation de base des éducatrices et des éducateurs qui travailleront en français doit inclure la dimension du *CAL-PE* et de la pédagogie culturelle. Ces stratégies d'accueil doivent correspondre au *Code de déontologie de l'Ordre des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance*.

Les représentantes et représentants des membres de l'AGÉFO et du CODELF consultés croient aussi à l'importance d'arrimer les programmes et les services préscolaires et scolaires. Selon eux, le développement d'un continuum d'apprentissage pour les enfants de 0 à 6 ans pourrait contribuer à cet alignement. Ils ont aussi souligné le fait que le travail de collaboration entre le personnel du préscolaire et du scolaire est un incontournable dans la mise en œuvre du *CAL-PE*, l'assurance d'harmonisation des approches et la continuité du développement et des apprentissages. Selon certains, le continuum d'apprentissage serait un instrument rassembleur pour tous les intervenantes et intervenants.

De plus, pour l'assurance d'une mise en œuvre du *CAL-PE* équitable dans toutes les régions et de haut calibre, il serait intéressant que l'EDU puisse mandater son secteur de recherche de proposer un projet étudiant la mise en œuvre du *CAL-PE* de même que la mise en place de programmes et services de qualité destinés à la petite enfance offerts en français. Compte tenu de l'importance et de la sagesse d'investir dans la petite enfance, du fait que le développement du *CAL-PE* pour la petite enfance est une première et de l'expérience des conseils scolaires dans la mise en œuvre des maternelles et des jardins d'enfants à temps plein, il serait approprié qu'une telle recherche mette en vedette les approches réussies d'un service de petite enfance de qualité pour les francophones. Une fois pour toutes, tous les éléments gagnants, les défis et les réalités concernant les ressources financières, humaines et didactiques seraient regroupés sous un même chapitre donnant une voix officielle à l'approche « **par et pour** » les francophones.

Résultats à atteindre à l'aide du CAL-PE pour les jeunes enfants, pour les parents, pour les intervenants et pour la communauté

Pour les jeunes enfants :

Un tel *Cadre* doit s'assurer de sensibiliser, de consolider, d'enrichir et de voir à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises, et ce, dans une intégration la plus harmonieuse possible pour l'entrée à l'école de langue française. Ces attentes vont soutenir le

mandat suggéré qui est de voir à la protection, à la valorisation et à la transmission de la langue et de la culture françaises en situation minoritaire. Cette approche au développement et à l'apprentissage, la vie durant, de la jeune enfance à l'âge adulte, contribuera à la pérennité de la langue et de la culture françaises.

Pour les parents/tutrices/tuteurs :

Dans un premier temps, le *CAL-PE* doit être significatif pour le parent/tutrice/tuteur. Son intérêt premier est de s'assurer que son enfant vit en français, se développe dans un environnement sain, inclusif, sécuritaire et de qualité. Par la suite, le cadre doit conscientiser le parent à l'importance de son appui dans la transmission de la langue et de la culture françaises chez son enfant. Encore ici, une stratégie efficace de communication est cruciale. Il serait de mise que l'EDU considère en orchestrer une à l'échelle provinciale. Cela donnerait plus de valeur et de pouvoir au message.

Pour les intervenantes, intervenants et pour la communauté :

Comme la petite enfance et le monde scolaire sont des ambassadeurs de la langue française et des cultures de langue française, les intervenantes et intervenants communautaires doivent reconnaître leur devoir d'engagement. Les actions de toutes et de tous doivent être concertées nonobstant leur langue et leur culture personnelles. Chaque action doit être vue comme étant un coup de pouce au bien-être du jeune enfant d'expression française.

Compte tenu du nombre important d'instances gouvernementales, municipales et scolaires impliquées dans le dossier de l'éducation de la petite enfance, le leadership de l'EDU est essentiel. Il est de l'avis de l'AGÉFO et du CODELF, dont les membres ont des rapports avec une multitude de partenaires qui ont des perceptions diversifiées par rapport à la francophonie, que l'EDU est l'acteur tout indiqué pour mobiliser les partenaires et assurer la coordination entre tous ces paliers d'intervention. L'EDU peut être l'institution qui s'assure que toutes et tous adhèrent à la vision et au mandat du *CAL-PE*. Ceci peut vouloir dire un travail considérable de sensibilisation pour susciter une prise de conscience et une meilleure compréhension de la réalité de l'éducation de langue française préscolaire et scolaire.

D. La complexité du milieu et l'application du CAL-PE

Modalité de mise en œuvre pratique et efficace du CAL-PE

L'efficacité de la mise en œuvre du *CAL-PE* repose sur la simplicité. Il doit être vivant et facile à comprendre dans un langage imagé. Le rendre plus pratique, moins théorique va encourager les personnes à le lire, à l'appliquer et à en parler aux différents intervenants et intervenantes liés à leurs services. Le jargon éducatif doit être à son minimum. Il serait idéal que ce document soit autant un *Cadre* pour le communautaire, le préscolaire et le scolaire.

Ceci dit, les expériences des conseils scolaires dans la mise en œuvre de la *PAL* peuvent guider la révision de ce *Cadre* pour ne pas répéter les mêmes erreurs. La mise en œuvre sera un succès

si chacun comprend son rôle, ses responsabilités et peut identifier les résultats escomptés. Encore une fois, répétons, qu'il serait préférable que le *Cadre* ne soit pas un document indépendant de la *PAL* mais en fasse partie intégrante tout en respectant les particularités du domaine de la petite enfance.

L'AGÉFO et le CODELF recommandent que l'EDU développe :

- des directives, des documents d'appui avec des attentes claires et mesurables,
- des critères précis de mise en œuvre liés au financement un peu comme pour la désignation francophone d'un organisme.

Facilitation par le ministère de l'Éducation de la mise en œuvre pratique et efficace du *CAL-PE* auprès des municipalités, des conseils scolaires, des organismes communautaires, des fournisseurs et autres

L'AGÉFO et le CODELF recommandent que l'EDU mette en place une équipe provinciale de francophones pouvant guider les différents intervenants et intervenantes des municipalités, des conseils scolaires, des organismes communautaires, des fournisseurs et autres dans la mise en œuvre du *Cadre*. Cette équipe devra développer des outils d'appui afin de faciliter le travail sur le terrain.

Suggestions et idées sur l'évaluation des résultats

Comprenant qu'un des éléments clés de programmes et services de la petite enfance est l'intégration de recherches, l'AGÉFO et le CODELF recommandent que l'EDU appuie un projet de recherche provincial pour :

- déterminer les impacts de la mise en œuvre du *CAL-PE* sur les résultats des élèves à la maternelle,
- élaborer un recueil des pratiques à succès,
- recueillir les pratiques d'accueil pour les nouveaux parents/tutrices/tuteurs, les nouveaux arrivants et le nouveau personnel,
- analyser les résultats des évaluations provinciales de l'OQRE en 3^e année des premiers groupes d'enfants qui sont encadrés par le *CAL-PE*.

L'AGÉFO et le CODELF recommandent que l'EDU prenne en charge un sondage de satisfaction des différents partenaires après un an, trois ans et cinq ans de mise en œuvre du *CAL-PE*.

Le CAL-PE et la pérennité de la francophonie ontarienne

Le *CAL-PE* doit être vu comme étant une initiative positive qui va assurer le développement global de l'enfant, sa réussite scolaire, son acquisition langagière et linguistique et le développement de son identité culturelle. Ayant dit ceci, l'AGÉFO et le CODELF croient fermement que cet engagement peut se faire si le *CAL-PE* a une teneur légiférée ayant rapport à l'article 23, a un encadrement de mesures d'appui, d'accompagnement et de monitoring.

Les membres de l'AGÉFO et du CODELF consultés estiment que la Loi sur l'éducation pourrait inclure des articles qui rendent obligatoire la mise en œuvre du *CAL-PE*.

Recommandations

À la lumière de la réflexion qui précède faite à partir du document de consultation sur le *CAL-PE*, l'AGÉFO et le CODELF recommandent au ministère de l'Éducation de/d' :

1. Mettre en place les dispositions nécessaires afin que l'article 23 de la *Charte des droits et libertés* s'applique au *CAL-PE*. Il serait bon que la Loi sur l'éducation inclue des articles qui rendent obligatoire la mise en œuvre du *CAL-PE*. De plus, comme précisé plus haut, le *CAL-PE* ne devrait pas être un document distinct, mais être intégré à la *PAL* pour les écoles élémentaires et secondaires tout en respectant un langage et des approches du domaine de la petite enfance.
2. Adapter le langage pour le rendre plus représentatif des programmes et services à la petite enfance.
3. Reconnaître le rôle de premier plan que peuvent jouer les conseils scolaires de langue française dans la mise en place du *CAL-PE*.
4. Mettre en place des pratiques et des attentes claires et mesurables pour la mise en œuvre et le monitoring du *CAL-PE*.
5. Assurer le financement nécessaire pour la mise en œuvre du *CAL-PE* et l'accès accru et équitable des jeunes francophones à des programmes et services de la petite enfance.
6. Agir comme lead dans le dossier afin de mobiliser toutes les instances décisionnelles (municipalités, organismes communautaires, services professionnels, etc.) par rapport à l'obligation de mettre en œuvre le *CAL-PE* partout où des programmes et services d'éducation de la petite enfance en français sont offerts.
7. Mettre en place des mesures qui assurent l'équité d'accès de tous les jeunes francophones à des programmes et services de la petite enfance de qualité. (Des appuis particuliers doivent être mis en place pour bien accueillir et accompagner les familles exogames.)
8. Développer un continuum de développement global et d'apprentissage pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans. Faire en sorte qu'il soit un instrument rassembleur pour les organismes et intervenantes et intervenants qui travaillent auprès des enfants de 0 à 6 ans.

Conclusion et mot de la fin

L'AGÉFO et le CODELF apprécient la chance qui leur est donnée de se prononcer sur le *CAL-PE* et applaudit l'EDU d'avoir pris l'initiative de développer un *Cadre* de référence qui vise à assurer un continuum de développement et d'apprentissage de l'enfant francophone, de la petite enfance au postsecondaire.

L'AGÉFO et le CODELF souhaitent que le document fasse partie de la *PAL* et recommande une révision du langage en consultation avec tous les détenteurs d'enjeux afin de le rendre moins scolaire et plus représentatif de la réalité de la petite enfance. En toutes circonstances, l'accent doit être mis :

- sur l'enfant francophone et ses besoins,
- sur le parent/tutrice/tuteur et son rôle,
- sur l'offre de programmes et de services de qualité,
- sur l'engagement des différents intervenants et intervenantes qui ont un lien de loin ou de près avec le dossier de la petite enfance.

Enfin, des mécanismes et des structures doivent être mis en place pour assurer que le *CAL-PE* n'est pas un souhait pieux, mais une réelle stratégie d'aménagement linguistique pour les francophones. Plusieurs suggestions à cet effet ont été présentées plus tôt.

L'AGÉFO et le CODELF sont heureux de constater l'apport important et avant-gardiste du gouvernement de l'Ontario en voulant mettre en place un *Cadre d'aménagement linguistique pour la petite enfance*. Ce *Cadre* est non seulement le fil conducteur avec la *PAL*, mais aussi la raison d'être du système de l'éducation de langue française. Ensemble, offrons la chance à tous les enfants, dès le plus jeune âge, de vivre des expériences d'apprentissage et de développement durables dans un environnement qui soutient leur cheminement linguistique et identitaire comme francophone.

Bibliographie

- Gilbert, Anne (2003). *La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française. Une vision nationale. Rapport final de la recherche*. Ottawa : Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités, Université d'Ottawa, Institut canadien de recherches sur les minorités linguistiques et Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.
- Gouvernement de l'Ontario (2012). *Modernisation des services de garde en Ontario. Échanger nos réflexions. Renforcer nos partenaires. Travailler ensemble*. Toronto : Imprimeur de la Reine.
- Groupe d'étude sur le programme d'apprentissage de la petite enfance, Meilleur départ. (2008). *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui. Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.
- McCain, Margaret Norrie, et Mustard, J. Fraser (1999). *Inverser la véritable fuite des cerveaux. Étude sur la petite enfance. Rapport final*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.
- McCain, Margaret Norrie, et Mustard, J. Fraser (2011). *Making decisions, taking action*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.
- Meilleur départ (2014). *Calme et alerte pour apprendre*. Vidéo. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2004). *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario. Pour l'éducation en langue française*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2010-2011). *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Version provisoire*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2013). *Penser, sentir, agir. Leçons tirées de la recherche sur la petite enfance*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2014). *Cadre d'aménagement linguistique pour la petite enfance en Ontario. Document de consultation*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2014). *Atteindre l'excellence, une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2014). *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2013). *Cadre stratégique de l'Ontario pour la petite enfance*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.

Landry, Rodrigue (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démographique des enfants ayants droit francophones selon la structure familiale*. Moncton (N.-B.) : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Landry, Rodrigue pour la Commission nationale des parents francophones (2010). *Petite enfance et autonomie culturelle, La où le nombre le justifie... V, Rapport de recherche*. Moncton (N.-B.) : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE) (2011). *Code de déontologie et normes d'exercice, Reconnaître et honorer notre profession*. Toronto : OEPE.

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre), *Politique relative à la maîtrise de la langue*. Toronto : OEPE.

Pascal, Charles, E. (2009). *Dans l'optique de notre meilleur avenir. Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario. Rapport présenté au premier ministre par le conseiller spécial en apprentissage préscolaire*. Toronto : Imprimeur de la Reine de l'Ontario.